

## FONCTIONNEMENT de l'école

- Horaires des classes :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 -11h30 et 13h30 – 16h30
- Accueil des enfants dans les classes 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 (protocole sanitaire), sorties à 11h30 et à 16h30.
- Entrées et sorties par les deux grandes portes vitrées donnant accès à la Place Jules Ferry.
- **Accès interdit aux parents sur les deux perrons aux entrées et sorties des élèves.**

- Rappel des règles de sécurité pour les entrées et sorties :

Par mesure de sécurité, aucun véhicule ne devra effectuer de dépose-minute devant l'entrée de l'école ou devant les sorties, mais devra se garer sur les parkings de la place Jules Ferry, les enfants se rendant à pied vers l'accès de l'école ou sur les parkings.

Il vous est demandé de ne pas emprunter le couloir réservé aux bus, quelque soit le moment de la journée, ceci afin de permettre aux accompagnateurs de déposer ou de reprendre les élèves en toute sécurité. Ce couloir est matérialisé par 2 panneaux de sens interdit à chaque extrémité, d'où un risque de contravention.

- Restaurant scolaire : Téléphone : 04 78 73 07 01

Mail : chasse-restaurant-scolaire@orange.fr

- Se rendre obligatoirement en Mairie pour inscrire chaque année votre ou vos enfants.

**Les enfants non-inscrits ne pourront pas déjeuner au restaurant scolaire.**

- Vous munir de votre document CAF précisant votre quotient familial. La restauration scolaire n'incombe en rien à l'école, vous devez appeler soit directement le restaurant scolaire, soit la Mairie en cas de difficultés. **Toute modification doit être signalée au restaurant scolaire.**

- Etudes (de 16h30 à 18h00 les lundis, mardis et jeudis) et garderie du vendredi :

- Les études **débuteront le jeudi 2 septembre** jour de la rentrée des classes.

- **Changement cette année : l'inscription se fait en Mairie. L'étude se décompose en 2 temps :**

**De 16h30 à 17h10-15**, les élèves sont dans la cour et vous pouvez récupérer vos enfants en passant par le grand portail vert près du bâtiment du périscolaire.

**De 17h10-15 à 18h00**, les élèves rentrent dans les classes et **il n'est plus possible de venir les chercher jusqu'à la fin de l'étude, à 18h00.**

- L'enfant doit être pris en charge par vos soins à 18h, puisqu'il n'y a pas de transports scolaires à cette heure-là. Vos enfants sont sous votre entière responsabilité à partir de ce moment-là. Aucun membre de l'école (Enseignants, personnels d'entretien, directeur) ne surveillera vos enfants après cet horaire et ne pourra être tenu responsable en cas de problème après 18h00.

- **Garderie périscolaire :**

Vos enfants peuvent être accueillis le matin dans le cadre d'une garderie périscolaire de 7h00 à 8h20.

Cependant, cet accueil est soumis à des conditions qui sont les suivantes :

- Les deux parents doivent travailler.
- L'inscription doit se faire au Centre Social au moins une semaine à l'avance compte-tenu des effectifs.

Documents à fournir obligatoirement pour l'inscription : carnet de santé, avis d'imposition, document de la CAF précisant votre quotient familial, une attestation d'assurance précisant la responsabilité civile et individuelle accident pour votre enfant, votre carte vitale et une attestation de mutuelle.

Cet accueil est facturé en fonction du quotient familial.

- **Transports scolaires :** Inscriptions en mairie obligatoirement.

**Le matin :** arrivée à l'école à 8h25, et départ de l'école à 11h40.

**L'après-midi :** arrivée à l'école à 13h25 et départ de l'école à 16h40. Pas de rotation après les études surveillées ou le soutien scolaire.

**Les formulaires d'inscription pour les transports sont distribués au mois de juin pour l'année scolaire suivante. (Pour tout problème de transport s'adresser à la mairie).**

Les parents sont responsables de leurs enfants à la montée et à la descente du bus. Les enfants doivent être accompagnés et surveillés jusqu'à l'arrivée du bus aux différents arrêts (Départ et arrivée).

L'école n'est en aucun cas responsable des transports scolaires. A partir de 11h30 et de 16h30, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents dès qu'ils ont franchi les portes de l'établissement, puis des accompagnateurs, une fois montés dans le bus.

- **Absences :**

En cas d'absence, vous devez prévenir l'école le plus rapidement possible, soit en téléphonant au 04 78 07 90 37, soit de toute autre manière que ce soit. Ceci est une obligation sous 24h. **Au bout de 4 demi-journées d'absence non motivées, un signalement pourra être adressé à l'Inspection Académique de l'Isère.**

Merci de laisser un message sur le répondeur de l'école en précisant le nom de l'enfant, sa classe et le nom de son enseignant, mais aussi le motif de l'absence. Les messages sont écoutés très régulièrement. (Pour toute autre raison, si vous téléphonez, laissez un message également). On vous rappellera si nécessaire.

- **Objets trouvés :**

Tous les objets (vêtements, sacs, etc...) trouvés par les adultes de l'école sont entreposés sur les porte-manteaux situés aux abords de la salle des Maîtres (classe 4 au rez-de-chaussée).

Tous les objets récupérés par les enfants dans la cour, sous les préaux, dans les toilettes, dans les couloirs, au gymnase, au restaurant scolaire, dans les bus, etc....peuvent être entreposés sur n'importe quel porte-manteau de toute l'école.

Aucun adulte de l'école n'est en charge de la collecte ni de la recherche des objets trouvés ou perdus.

Dans le cas d'une disparition, seuls les enfants et leurs parents sont responsables de la recherche de l'objet égaré. Inutile de téléphoner à l'école dans ce cas-là, merci de bien vouloir vous déplacer.

Les objets de valeur trouvés (lunettes, clefs, etc) doivent être réclamés auprès du Directeur.

- **Séparation ou divorce :**

Afin de permettre de compléter les fiches de renseignements et de transmettre des informations (Elections, évaluations etc...) aux deux parents en cas de séparation ou de divorce, comme la loi l'exige, il vous est demandé de bien vouloir fournir **une copie des actes de jugement précisant l'autorité parentale conjointe ou monoparentale** (sauf pour les personnes ayant déjà fait cette démarche les années précédentes s'il n'y a pas de changement de situation).

- **Dates des vacances scolaires (2021-2022) :**

Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 : Rentrée des enseignants.

Jeudi 2 septembre 2021 : Rentrée des classes pour les élèves.

Vacances de la Toussaint : Du vendredi 22 octobre à 16h30 au lundi 08 novembre 2021 à 8h30.

Vacances de Noël : Du vendredi 17 décembre 2021 à 16h30 au lundi 03 janvier 2022 à 8h30.

Vacances d'hiver : Du vendredi 11 février à 16h30 au lundi 28 février 2022 à 8h30.

Vacances de printemps : Du vendredi 15 avril à 16h30 au lundi 2 mai 2022 à 8h30.

Pont de l'Ascension : Du mardi 24 mai à 16h30 au lundi 30 mai 2022 à 8h30 (pas de classe vendredi 27 mai)

Début des vacances d'été : Jeudi 7 juillet 2022 à 16h30.

- **Élections des parents d'élèves :**

Les personnes qui désirent présenter leur candidature aux prochaines élections des parents d'élèves (**le Vendredi 8 octobre 2021**) doivent se rendre à l'école auprès du directeur ou lors de l'assemblée générale des parents d'élèves (réunion FCPE au Château dans les 3 premières semaines de septembre) pour émettre leur déclaration de candidature.

- **Prise de médicaments à l'école :**

**Nous ne pouvons administrer aucun médicament** (Antibiotiques, sirops, comprimés etc...) à vos enfants à l'école. Pour désinfecter une plaie, nous n'utilisons que de l'eau et du savon ; pour un hématome (Bosse, coup etc...) seule la glace est autorisée. Si vos enfants se blessent plus gravement, nous devons faire appel aux services de secours qui prennent en charge la situation.

**En cas de traitement permanent (Asthme, diabète, épilepsie etc...), un P.A.I doit être rédigé (ou renouvelé) par le médecin scolaire en présence des parents et des enseignants. Malheureusement, depuis 2 ans, nous n'avons plus de médecin scolaire, vous devez contacter votre médecin traitant qui établira ce document.** Vous mettez à notre disposition une trousse (avec nom et prénom de l'enfant) dans laquelle il y aura le(s) médicament(s), une copie de l'ordonnance médicale comportant la posologie et le PAI avec la conduite à tenir en cas de crise aiguë.

**Si votre enfant mange à la cantine, une 2<sup>ème</sup> trousse sera obligatoirement déposée au restaurant scolaire.**

Pour des pathologies moins lourdes nécessitant la prise régulière de médicaments à l'école, un protocole d'application de ce traitement doit être rédigé par les parents et les enseignants, accompagné de l'ordonnance comprenant la marche à suivre et la posologie.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce document et je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

D. Faure, Directeur

**ECOLE ELEMENTAIRE Mixte Pierre BOUCHARD**  
**1 et 2, place Jules Ferry 38670 Chasse sur Rhône**  
**Téléphone : 04 78 07 90 37**

Je soussigné ....., parent 1 de .....  
scolarisé(e) au groupe scolaire Pierre Bouchard, atteste avoir pris connaissance du document  
« fonctionnement de l'école » et m'engage à respecter les règles qui y sont expliquées.

**Signature :**

Je soussigné ....., parent 2 de .....  
au groupe scolaire Pierre Bouchard, atteste avoir pris connaissance du document « fonctionnement de  
l'école » et m'engage à respecter les règles qui y sont expliquées.

**Signature :**

**ECOLE ELEMENTAIRE Mixte Pierre BOUCHARD**  
**1 et 2, place Jules Ferry 38670 Chasse sur Rhône**  
**Téléphone : 04 78 07 90 37**

Je soussigné ....., parent 1 de .....  
au groupe scolaire Pierre Bouchard, atteste avoir pris connaissance du document « fonctionnement de  
l'école » et m'engage à respecter les règles qui y sont expliquées.

**Signature :**

Je soussigné ....., parent 2 de .....  
au groupe scolaire Pierre Bouchard, atteste avoir pris connaissance du document « fonctionnement de  
l'école » et m'engage à respecter les règles qui y sont expliquées.

**Signature :**

**ECOLE ELEMENTAIRE Mixte Pierre BOUCHARD**  
**1 et 2, place Jules Ferry 38670 Chasse sur Rhône**  
**Téléphone : 04 78 07 90 37**

Je soussigné ....., parent 1 de .....  
au groupe scolaire Pierre Bouchard, atteste avoir pris connaissance du document « fonctionnement de  
l'école » et m'engage à respecter les règles qui y sont expliquées.

**Signature :**

Je soussigné ....., parent 2 de .....  
au groupe scolaire Pierre Bouchard, atteste avoir pris connaissance du document « fonctionnement de  
l'école » et m'engage à respecter les règles qui y sont expliquées.

**Signature :**